

BULLETIN D'INSCRIPTION



Renseignements et inscriptions :
Tél : 01 41 51 55 00 - Fax : 01 41 51 54 49 - E-mail : formation@placo.fr

A PHOTOCOPIER

Intitulé du stage : Date :

Lieu : Vaujours (93) Chambéry (73)

Participant 1

Nom :

Prénom :

Tél. :

Email :

Fonction :

Participant 2

Nom :

Prénom :

Tél. :

Email :

Fonction :

Société

Nom de la société

Représenté par :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : Fax :

N° de SIRET (mention obligatoire) :

Effectif +10

Effectif -10

Club Placo®

Adresse facturation si différente (OPCA)

OPCA = Organisme Paritaire Collecteur Agréé

Personne en charge du dossier

Nom :

Prénom :

Tél. :

Email :

Fonction :

Fait à,

Le

Cachet de l'entreprise et signature du responsable
en charge de la formation

La signature du présent bulletin vaut acceptation
des conditions générales d'inscription et de participation.



A retourner par courrier à PLACOPLATRE,
Centre de Formation - B.P. 161 - 354 rue de Meaux
93410 VAUJOURS ou par Fax au **01 41 51 54 49**

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PRESTATIONS DE SERVICES DE FORMATION

Les présentes conditions générales régissent les rapports entre le Département Formation de Placoplatre (société anonyme au capital de 10.000.000 €, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 729 800 706, dont le siège social est 34 avenue Franklin Roosevelt, à Suresnes (92150)), agréé par la Préfecture de la Région d'Île-de-France sous le numéro 11920005593 (ci-après "le Département Formation"), et son client, pour la réalisation d'une prestation de formation, et prévalent sur tout autre document.

Frais de participation

Les frais de participation apparaissent sous le titre de chacune des formations proposées dans le catalogue du Département Formation.

Ces frais comprennent la formation sur le nombre de jours indiqué par formation dans le catalogue, le support pédagogique, les éventuels supports matériels, et les déjeuners. Tout autre frais est à la charge du client.

Modalités d'inscription

Des préinscriptions peuvent se faire par téléphone. Celles-ci devront être confirmées par écrit dans un délai de dix jours ouvrés.

En effet toute inscription, pour être prise en compte doit être réalisée par écrit, (accompagnée du règlement, sous réserve de ce qui est mentionné à l'article Conditions de règlement), soit sur papier libre ou en-tête de société, avec toutes les mentions requises sur le bulletin d'inscription, soit sur le bulletin d'inscription dûment rempli ou sa copie, disponible dans le catalogue ou sur le site internet www.placo.fr, ou sur simple demande téléphonique au 01 41 51 55 00.

Celui-ci doit être retourné par courrier à Placoplatre, centre de formation, 354 rue de Meaux - BP 161 - 93410 Vajours ou par fax au 01 41 51 54 49.

Après réception du bulletin, une confirmation d'inscription est adressée au client par courrier, e-mail ou télécopie.

Convention de formation et convocation

Un mois avant le début du stage, ou dès inscription au stage si celle-ci est faite moins d'un mois avant le début du stage, est adressé au client :

- une convention de formation en trois exemplaires, incluant le programme du stage concerné et les engagements du Département Formation pour le bon déroulement de ce stage, dont un exemplaire est à retourner signé et complété ;
- une convocation au stage qui précisera toutes les modalités : dates, planning horaire, lieu et heure d'accueil ;
- le livret pratique (plan d'accès au Centre de Formation, moyen d'accès, hôtels, particularités d'organisation éventuelles). Des possibilités d'hébergement sont fournies à titre indicatif, en vue d'aider le stagiaire à organiser son séjour.

Facturation

Dès la fin du stage seront envoyées directement à l'entreprise et/ou à l'organisme paritaire consultatif agréé qui délègue le stagiaire :

- la facture en 2 exemplaires, l'attestation de présence et la feuille d'émargement du stagiaire.

Conditions de règlement

Le bulletin d'inscription doit être accompagné du règlement de la prestation de formation par chèque à l'ordre de Placoplatre.

Si le client souhaite que le règlement soit pris en charge par un organisme paritaire consultatif, celui-ci le mentionne sur son courrier d'inscription.

En cas de prise en charge partielle, le client s'acquitte du solde.

En tout état de cause, l'intégralité du coût de la formation devra être réglée au Département Formation avant le début du stage,

et donc si le montant pris en charge par l'organisme paritaire consultatif n'est pas reçue par le Département Formation deux jours avant le début de la formation, le client règle ce montant.

Tout paiement intervenant postérieurement à la date d'échéance figurant sur la facture donnera lieu à des pénalités de retard égales à une fois et demie le taux d'intérêt légal en vigueur.

Evaluation de stage

Une fiche d'appréciation sur la formation est remplie par chacun des participants à l'issue du stage. Des actions correctives peuvent ainsi être mises en œuvre afin d'améliorer en permanence la qualité des formations proposées dans nos centres de formations.

Désistement - Report - Annulation d'inscription, par le client

En cas de désistement d'un participant, le remplacement par un autre stagiaire est accepté à tout moment.

Pour tout empêchement du client ou de son participant, le report d'inscription est possible sur un autre stage.

Sauf cas de force majeure prouvé par le Client, en cas d'annulation par celui-ci dans un délai inférieur ou égal à huit jours calendaires avant le début du stage, le Département Formation facturera un dédit de 50% des frais de stage.

Après le début de la formation, en cas d'abandon ou d'absence, le client supportera l'intégralité du coût de la formation.

Annulation du stage par le Département Formation

Le Département Formation se réserve la possibilité d'annuler un stage et prévient alors dans les meilleurs délais le client. Le Département Formation remboursera alors le client de l'intégralité du montant de la formation. Aucune indemnité ne sera due.

Responsabilité

Dans tous les cas, la responsabilité de Placoplatre ne saurait excéder le montant payé par le Client.

Le client s'oblige à souscrire et à maintenir en vigueur pendant toute la durée de la formation une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs ou indirects, susceptibles d'être causés par ses agissements ou ceux de ses participants au préjudice de Placoplatre, des autres participants ou des tiers.

Confidentialité

Le client s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux formations ou à des tiers, les supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à sa disposition, sans l'accord préalable et écrit du Département Formation.

Loi Informatique et libertés

Les informations qui sont demandés au participant sont nécessaires au traitement de l'inscription. Conformément à la loi "informatique et liberté" du 06/01/78, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectifications aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations qui vous concernent veuillez vous adresser au Département Formation au 01 41 51 55 00.

Droit applicable et attribution de compétence

Les présentes conditions générales sont régies par la loi française.

Tout litige ou toute contestation, auxquels les présentes conditions pourraient donner lieu, tant pour leur validité que pour leur interprétation ou leur exécution, sera porté devant le Tribunal de Commerce de NANTERRE.